
AVENANT AU BAIL DEROGATOIRE DE COURTE DURÉE

Entre les soussignés :

La Communauté de Communes Le Grand Charolais, 32 rue Louis Desrichard, 71600 Paray-le-Monial représentée par Monsieur Gérard GORDAT Président agissant, ès qualité, en vertu d'une décision du président n°DP 2026-_____ en date du_____, ci-après dénommée « La CCLGC » ou « le Bailleur », d'une part,

Et

M. LORTON Maxence, gérant de la société SOLAIRE ÉLECTRIQUE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mâcon n° 933 227 969, dont le siège est situé à l'Hôtel d'entreprises, au Parc d'activités du Charolais – 71120 Vendenesse-les-Charolles, ci-après dénommé « Le Preneur », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Les deux parties ont signé un bail dérogatoire de courte durée le 1^{er} décembre 2025, au sein de l'Hôtel d'entreprises, sis Parc d'activités du Charolais – 71120 Vendenesse-les-Charolles, pour une durée d'1 an renouvelable, soit à échéance, le 30 novembre 2026.

Ce bail a pour objet la mise à disposition de la cellule n°5, d'une superficie de 97,75 m² comportant :

- Un atelier de 70,54 m²,
- Un bureau de 14,98 m²,
- Un sanitaire homme de 8,08 m²,
- Un sanitaire femme de 8,07 m².
-

Ce bail a été consenti et accepté en vertu des dispositions de l'article L. 145-5 du Code de commerce.

Les locaux, objet du présent bail, sont exclusivement destinés à l'activité de :

ÉLECTRICITÉ DU BATIMENT, INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES, ÉNERGIES RENOUVELABLES

ARTICLE 1 : CHANGEMENT DE STATUT

Monsieur Maxence LORTON, le preneur, a informé la Communauté de communes Le Grand Charolais, d'un changement de statut de sa société SOLAIRE ÉLECTRIQUE, par rachat de l'ensemble des parts sociales de la SARL DAUVERGNE et ce depuis le 1^{er} janvier 2026.

1-1 – Reprise du bail initial et nouveau statut de société

Monsieur Maxence LORTON, ancien gérant de la société SOLAIRE ÉLECTRIQUE, a acheté les parts sociales de la SARL DAUVERGNE, et est désormais titulaire du bail initial signé entre les parties le 1^{er} décembre 2025 et n'en remet pas en cause les obligations et modalités.

La SARL DAUVERGNE est immatriculée, depuis le 1^{er} janvier 2026, au Registre du Commerce et des Sociétés de Mâcon sous le numéro 443 263 645.

Le siège social de l'entreprise reste inchangé, au sein de l'Hôtel d'entreprises du Parc d'activités du Charolais – 71120 VENDENESSE-LES-CHAROLLES (mise à disposition de la cellule n°5).

Compte-tenu de ce changement de statut, le locataire de la cellule n°5 au sein de l'Hôtel d'entreprises devient de fait la SARL DAUVERGNE dont le gérant est Maxence LORTON. Tous les documents, quittances et titres seront donc émis au nom de la SARL DAUVERGNE.

-

Fait en deux exemplaires

A Paray le Monial, le _____

Le Preneur,
Maxence LORTON

La CCLGC,
Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais